

Dormans. 40 000 poules pondeuses attendues à La Bourdonnerie

Un bâtiment d'élevage de 40 000 volailles, poules pondeuses plein air, devrait bientôt sortir de terre au lieu-dit La Bourdonnerie. Cet atelier de production est à l'initiative de la SCEA La Bourdonnerie, dont le gérant est Olivier Coubronne.

L'installation se situera à 408m du corps de ferme de l'exploitant, 762m du centre d'enfouissement technique des déchets ultimes de La Chapelle- Monthodon / Dormans, fermé depuis le 06 juillet 2009, 630m d'un centre équestre et enfin à 538m du hameau des Coqs sur la commune de Courthiézy dans la Marne.

Le site comprendra un bâtiment d'élevage de type volière de 2 519,5m² permettant d'accueillir 40 000 poules pondeuses de race Lohmann, soit 9 poules au m², avec 16ha de parcours, soit 4m² par poule, un local technique de 350,06m² comprenant le centre de pré-conditionnement et une fumière couverte pour le stockage des fientes de 459,11m².

La demande d'œufs codés 1 explose

Dans le but de satisfaire l'importante demande en œufs issus de la filière plein air, Olivier Coubronne souhaite créer une activité d'élevage afin de diversifier son exploitation et transmettre celle-ci dans quelques années à son fils. Par ailleurs, ce projet permettra d'être moins dépendant des engrais chimiques.

L'objectif est d'approvisionner en œufs l'entreprise CDPO, basée à Esternay dans le département de la Marne, qui est un acheteur et conditionneur d'œufs. La production d'œufs sera d'environ 11,5 millions par an, soit 287,5 œufs par poule. Le projet permettra d'embaucher un salarié à temps plein sur l'élevage.

Un plan d'épandage des fientes

L'activité générera la production de fientes qui seront répandues sur les parcelles exploitées par l'EARL Coubronne et la SCEA du Flagot de Mareuil et situées sur les communes de Dormans, Courthiézy (51), Vallées-en-Champagne, village de La Chapelle-Monthodon (02), Troissy (51) et Mareuil-le-Port (51). Les quantités prévisionnelles sont estimées à 425,8 tonnes par an.

Olivier Coubronne répond aux questions de la rédaction

. Des élus, des habitants de Vallées-en-Champagne sont-ils venus vous voir pour évoquer votre projet d'élevage ?

OC : Non. Vous êtes le seul à m'avoir sollicité pour un entretien. J'ai par contre également reçu chez moi, le maire et les conseillers municipaux du village voisin de Courthiézy dans la Marne.

. A propos de limite de département, une annexe du dossier fait apparaître un changement de département pour les habitants de Vallées-en- Champagne. Ils ne font plus partie de l'Aisne mais de la Seine-et-Marne.

Qu'en pensez-vous ?

OC : C'est effectivement une erreur de la Chambre d'Agriculture de la Marne. J'ai fait le nécessaire auprès du rédacteur de l'annexe.

. L'élevage va-t-il générer des nuisances sonores à cause de la présence de 40 000 poules ?

OC : Il n'y aura pas de bruit sur le parcours extérieur enherbé. Il y en aura par contre à l'intérieur de la volière, car les poules vont bien entendu caqueter, sauf la nuit où les poules font comme nous, elles dorment.

. L'élevage va-t-il générer des mauvaises odeurs à cause de la production des fientes ?

OC : Non. Une fumière de stockage couverte va accueillir les fientes produites par les poules. La teneur en matière sèche sera d'environ 70 à 75%. Il n'y aura donc pas non plus de mauvaises odeurs lors de l'épandage, car les fientes seront recouvertes dans la foulée par un engrais vert.

. Des antibiotiques seront-ils administrés aux poules ?

OC : Les antibiotiques sont très peu utilisés dans ces types d'élevage. Il arrive même que des bandes de poulettes séjournent dans un élevage sans administration d'antibiotique. Si un antibiotique doit être administré, la dose est infime et les tests montrent qu'on ne retrouve aucune trace dans l'œuf ni dans la fiente. La conduite d'un élevage de poules pondeuses est cadrée. Il faut revêtir une tenue adéquate avant de pénétrer dans la volière. Si je devais entrer sur le parcours enherbé avec un matériel agricole, celui-ci devrait être propre.

. Que vont manger les poules ?

OC : Elles auront une alimentation à base de maïs et blé. La production de l'aliment sera française. Lorsque l'élevage sera sur rails, une partie de l'alimentation sera issue de ma production de céréales.

. Les poules boivent aussi. Quelle sera la consommation d'eau ?

OC : Il y aura une consommation d'eau d'environ 8m³ par jour. L'eau proviendra de la concession ou uniquement du puits qui se trouve sur ma propriété si le débit de celui-ci est suffisant.

. A propos d'eau, votre installation sera implantée sur l'aire d'alimentation des captages de La Chapelle-Monthodon d'une superficie de 2 077 hectares. La Chambre d'Agriculture de la Marne indique, dans le dossier, que le site d'élevage ne se situe dans aucun périmètre de protection de captage pour ce qui concerne la protection des captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future, et la protection et la restauration des milieux aquatiques et humides. S'agit-il, là aussi, d'erreur ?

OC : Non. La Chambre d'Agriculture de la Marne me précise qu'il ne faut pas confondre un bassin versant et un périmètre de protection de captage. Mon élevage et les parcelles, notamment celle située sur la commune de La Chapelle- Monthodon ne sont pas dans le périmètre de protection des captages.

Une consultation publique jusqu'au 31 juillet 2019

Les habitants du bourg de La Chapelle-Monthodon, commune de Vallées-en-Champagne, ont été informés du projet d'élevage de poules pondeuses par un boîtage de l'information à l'initiative de leur maire déléguée Jacqueline Picart.

Une consultation publique, sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, est ouverte depuis le 3 juillet et jusqu'au

31 juillet en mairie de Dormans. Les personnes intéressées peuvent consigner leurs observations sur un registre après avoir épluché le dossier pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 09h00 à 12h00.

Le Conseil municipal de Vallées-en-Champagne tord le cou au projet d'élevage

Le projet d'élevage de 40 000 poules pondeuses plein air au lieu-dit La Bourdonnerie était à l'ordre du jour, lundi 8 juillet, de la séance publique du Conseil municipal de Vallées-en-Champagne, présidée par Bruno Lahouati, maire de la commune nouvelle. Voici quelques commentaires relevés lors du débat entre les dix-sept élus présents.

« *Notre rôle d'élus est de dire ce qu'on ressent* » (Bruno Lahouati).

« *Ils ont fait preuve d'un minimum d'amateurisme. Les deux captages de la Chapelle-Monthodon pour l'alimentation en eau potable ne figurent pas sur la carte de l'annexe 11. Une partie du plan d'épandage se situe dans l'aire d'alimentation des captages. Cet élément est complètement absent du dossier. Il s'agit de deux captages prioritaires classés Conférence environnementale* » (Nelly Triconnet, conseillère municipale).

« *Cela a été bâclé. On nous impose des contraintes environnementales délirantes pour notre projet de ferme photovoltaïque sur l'ancienne décharge, et nous allons avoir un élevage de 40 000 poules à 600 m. C'est un foutage de gueule. Il va les compter tous les jours ses poules ? Un jour il y aura 40 000 et une poules. Et puis 50 000. Il y a un manque d'honnêteté. Il y a un autre dossier. Dans ces élevages, il y a une « obligation » d'employer quand même pas mal d'antibiotiques. C'est une réalité. On salope tout. On dit OK et on en remet une couche.* » (Bruno Lahouati).

« *Il y a une solution, il ne faut plus manger d'œufs* » (Claude Picart, maire délégué de Saint-Agnan).

« *Dans le dossier, une carte indique que nous avons changé de département. Nous sommes en Seine-et-Marne. La fréquentation touristique serait faible alors que nous sommes sur la route touristique du Champagne.* » (Jean-Yves Roulot, maire adjoint).

Bruno Lahouati a proposé aux élus, la rédaction d'un avis défavorable mentionnant les points négatifs relevés dans le dossier, comme notamment l'étude d'impact insuffisante, ou la fréquentation touristique minorée. Le texte sera soumis à leur approbation avant l'envoi au préfet du département de la Marne.

...DERNIERE MINUTE...

Une réunion publique d'information autour du projet d'élevage de 40 000 poules pondeuses et en présence d'Olivier Coubron, gérant de la SCEA La Bourdonnerie, se tiendra :

Mardi 16 juillet 2019
à 20h00,

Mairie de La Chapelle-Monthodon, commune de Vallées-en-Champagne

Il y sera peut-être évoqué le bien-être des poules pondeuses, qui grâce au nouveau comportement des consommateurs, peuvent désormais vaquer à leurs occupations en toute liberté dans ces types de bâtiment d'élevage.

DB